Accusé de réception en préfecture
092-219200094-20230404-DEL2023-S02004-DE
Date de télétransmission : 11/04/2023
Date de réception préfecture : 11/04/2023

République Française

COMMUNE DE BOIS-COLOMBES

Séance du Conseil Municipal

du 4 avril 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, à la Mairie, le mardi 4 avril 2023 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur le Maire, suite à la convocation adressée le mercredi 29 mars 2023.

Étaient présents : M. RÉVILLON, Maire, M. VINCENT, Mme CANTET, M. BARBIER, Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC, M. LANOY, Mme DELAMARE, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLIN-BERTIN, M. ISABEY, Maires Adjoints ; Mme EMIRIAN, Mme DE PERIER, M. KLEIN, Mme DE PRATI, Mme ROSSIGNOL DE LA RONDE, M. SIBON, Mme LEVEQUE, M. LOUIS, Mme CATAU (à partir de 20h10), M. DUVIVIER, Mme TOUSSAINT, M. RIBEYRE, M. CLAUSSMANN, M. PRUNUS, Mme VIGNON, Mme MARTY, M. MBANZA, Mme DAHAN, M. SCHNEIDER, Mme PETIT, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme MARIAUD, Mme JOAQUIM BOURALY, Mme CATAU (jusqu'à 20h10).

Procurations : Mme MARIAUD a donné pouvoir à M. VINCENT.

M. DUVIVIER est désigné comme Secrétaire.

Délibération n°2023/S02/004

Objet : Adoption du règlement intérieur du château des Tourelles

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1421-4 ;

Vu le code du patrimoine ;

Vu la loi n° 2004-801 du 06 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n°2010-1192 du 11 octobre 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public ;

Vu la notice de sécurité du 17 février 2021 limitant notamment les jauges d'accès au château des Tourelles ;

Considérant que le château des Tourelles est un équipement culturel sensible nécessitant l'encadrement de la fréquentation de ses publics pour des motifs de protection des œuvres exposées et de ses éléments patrimoniaux remarquables ;

Considérant qu'il convient, dès lors d'édicter un règlement intérieur à l'intention de ces publics ;

Vu l'avis de la commission services à la population du 23 mars 2023,

Vu le rapport présenté par Madame DELAMARE, Maire Adjoint ;

Après en avoir débattu ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÈRE

Article 1 : APPROUVE le règlement intérieur du château des Tourelles.

Article 2 : DÉCIDE que ce règlement entrera en vigueur dès son approbation.

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

Fait en séance les jour, mois et an susdits
Le Registre dûment signé
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Vice-Président du Département
des Hauts-de-Seine

Le Secrétaire de séance,
Conseiller Municipal,

MAIRIE DE BOIS-COLOMBES (Hauts-de-Seine)

Michel DUVIVIER

MAIRIE DE BOIS-COLOMBES (Hauts-de-Seine)

Yves RÉVILLON

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la Réception en
Préfecture le 11 1 AVR 2023
Et de la publication le 12 AVR 2023